

mort de
 vole
 fournier
 l'an mil sept cent quatre vingt, et le vingt deux d'août
 nous avons enterré dans le cimetière de cette paroisse
 fournier morte le jour d'hui dans la communion des fidèles
 âgée de quarante années femme de François habillé
 ayant été ouverte après la mort auant de la qu'on
 par le chirurgien qui on donna la fille ayant reçu quelques
 moments après, et enterrée avec la mère par les
 soussignés
 Joseph ginouvier s'ionpreme
 Denant cure.

mort de
 Jean
 fournier
 l'an mil sept cent quatre vingt, et le vingt deux août nous
 avons enterré dans le cimetière de cette paroisse Jean
 fournier époux de Anne donade âgé d'environ soixante
 et années meurt des sacrements de l'église par les
 soussignés
 Denant cure. s'ionpreme

Corps de
 Catherine
 adouine
 l'an mil sept cent quatre vingt, et le cinquième may j'ay baptisé
 Catherine adouine fille naturelle, et légitime de François orde
 Thiveste épouse née le même jour, le parrain honneur donade
 et la marraine mesquente benese par les soussignés
 s'ionpreme

mort de
 Joseph
 ignat
 l'an mil sept cent quatre vingt trois et le sept du mois
 de may j'ay enseveli dans le cimetière de cette
 paroisse Joseph ignat natif de la ville de Toulon
 âgé d'environ cinquante ans ayant vécu les sacrements
 de l'église.
 Denant cure. s'ionpreme

4
 Bapt
 de
 Jeanne
 Thonpe
 offran
 l'an mil sept cent vingt et trois et le
 Crois et le
 J'ay baptisé
 fille et naturelle et légitime de la veuve et de la belle
 abille. le parrain Jean abille, la marraine Jeanne
 Cauness. le parrain a signé avec nous
 Jean abille a agavé Denant cure.

l'an mil sept cent vingt trois, et le quatorze du
 mois de may j'ay baptisé et maug ginouvier
 fil naturel et légitime de Louis et de Margueritte
 reveft. le parrain maug reveft grand pere de
 baptisé, la marraine magdeleine guillaume. le
 pere present a signé avec moy. Louis ginouvier
 Reveft s'ionpreme

Bapt
 de
 Elizabeth
 dienne
 l'an mil sept cent vingt trois et le dix neuf du mois
 de may j'ay baptisé Elizabeth dienne fille naturelle
 et légitime de Joseph grand et de Catherine agate le
 parrain Jean baptiste pageot, la marraine Elizabeth
 funelle.
 Denant cure l'eneve